



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 15 octobre 2020 - 19h00 -  
Salle Multifonctions Jean-Louis VOGEL,  
PUISEUX LE HAUBERGER

### Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Dominique VILTARD, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Jean-Louis GOUPIL, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN.

### Etaient absents :

Mmes Lydia BORDERES, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Véronique PAUL, Françoise TESTART.

MM. Patrice GOUIN, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

### Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par Bernard HUGUET.
- M. Alain ARNOLD par M. Dany BULTEUX.
- M. Patrick VONTHRON par M. Pierre LEROY.
- M. Jean VERTADIER par M. Michel DEVRIESE.

### Dont représentés :

- M. Laurence LANNOY par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Maud MATHONAT par Mme Marie-France SERRA.
- M. Guillaume NICASTRO par M. David LAZARUS.
- Mme Caroline MARTIN par M. Alain GUERINET.
- M. Pascal POULET par M. Ludovic GORINE.
- M. Alain DUCLERCQ par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER par Mme Marie-Thérèse DESCATOIRE.
- Mme Caroline BILL par M. Pierre DESLIENS.
- M. Charles-Antoine de NOAILLES par M. Benoît BIBERON.
- Mme Véronique PAUL par M. Philippe ELOY.
- M. Christophe DURAND par Mme Nicole ROBERT.
- M. Guy LAFOREST par Mme Angélique ANDRE.

### Etaient également présents, sans voix délibérative :

Mmes Valérie JUGAN-GORGE, Frédérique CAMOIT.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Sur chacun des rapports qui lui ont été soumis,**  
**Prend les délibérations suivantes :**

**REPRESENTATION DE LA CCT AU SEIN DE DIFFERENTS ORGANISMES : CIID/CLECT/CCPLPDMA/SMOTHD : à l'unanimité :**

- **DELIBERE**, en l'état, sur la représentation de la Communauté de communes Thelloise au sein de la CIID, de la CLECT, de la CCPLPDMA et du SMOTHD conformément aux tableaux annexés à la délibération ;
- **PREND ACTE**, que les compléments à apporter à la représentation de la CCT seront soumis ultérieurement ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la transmission de ces informations aux représentants des organismes concernés.

**CCSPL - COMMUNICATION DE TRAVAUX DE LA CCSPL : à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** de la communication du compte-rendu de la réunion de la CCSPL en date du 23 septembre 2020 dont les termes sont annexés à la délibération.

**SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60) - DEMANDE D'ADHESION : à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** l'adhésion de la CCT au SE60 pour la totalité de son territoire ;
- **TRANSFERE** au SE60, les compétences optionnelles suivantes sur le patrimoine communautaire quelle que soit son implantation :
  - Interventions sur les autres réseaux liés aux travaux sur le réseau électrique du ressort du SE60 ou d'Enedis.
  - **Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables** (hors travaux) visant à :
    - conduire des études, bilans, audits, diagnostics et apporter des conseils en vue d'une gestion optimisée et d'une utilisation rationnelle des énergies dans les bâtiments, pour les équipements techniques, pour l'éclairage public, etc... ;
    - conduire des études et apporter des conseils en matière de développement des énergies renouvelables ;
    - mettre en place des outils de suivi des consommations énergétiques ;
    - accompagner les collectivités à l'occasion des travaux et des opérations réalisés sur leur patrimoine bâti quel qu'il soit, en vue de rationaliser l'utilisation de l'énergie ;
    - accompagner les collectivités dans l'élaboration, la mise en place et le contrôle des contrats de maintenance des équipements techniques de leur patrimoine.
  - **Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissement sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)**, notamment les extensions, renforcements, enfouissements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses et de façon générale toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et à leur réalisation, et notamment les actions de diagnostics de performance énergétique ainsi que la collecte des certificats d'économie d'énergie.

- **AUTORISE** les services du Syndicat d’Energie de l’Oise à collecter, traiter, analyser les données énergétiques correspondantes.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer les démarches et signatures nécessaires à l’adhésion.

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE :  
à l’unanimité :**

- **APPROUVE** le programme des opérations décrites ci-dessous pour lesquelles une demande de subvention auprès du conseil départemental de l’Oise a été sollicitée.

	Lieu des travaux	Opération	n° d’opération CCT	Montant en € HT
1	Noailles	Réhabilitation rue de Boncourt	n°2019053	36 404.20
2	Chambly	Réhabilitation rue de l’Ancien Moulin	n°2019091	185 121.70
3	Berthecourt/ Hermes	Mesures compensatoires station de Hermes	n°2019050	335 902.36
4	Hermes	Traitement H2S PR Gare	n°2019050	146 464
5	Ercuis	Réhabilitation PR Puits du Val	n°90830	190 475
6	Chambly	Aire d’accueil des gens du voyage	-	1 958 229,35

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du conseil départemental.

**ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – COMMUNE DU COUDRAY SUR  
THELLE - TARIF PART COLLECTIVITE – SUPPRESSION DE LA PART  
ENTRETIEN : à l’unanimité :**

- **DIT** que l’entretien des installations d’assainissement en partie privée est exclusivement à la charge des usagers ;
- **FIXE**, à la suite, la part « collectivité – abonnement » du tarif du service public d’assainissement de la commune du Coudray sur Thelle selon les modalités uniques suivantes applicables à tous clients dont l’installation a été réhabilitée :
  - Réhabilitation des installations part collectivité (code tarif 741) : 270 € HT par an – TVA : 10%.
- **PREND ACTE** qu’une hausse modérée de la redevance sera appliquée de façon progressive sur la période 2022 – 2027 afin de garantir le remboursement des prêts souscrits par la commune quand elle était compétente et qu’au-delà de 2027 une baisse progressive sera mise en place jusqu’à l’échéance des prêts en 2036 ;
- **PREND ACTE** qu’une dernière intervention sera programmée par la Communauté de communes Thelloise sur les installations réhabilitées par la commune n’ayant fait l’objet d’aucune vidange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## ✚ PLPDMA – COMPOSTAGE – TARIFS DE VENTE DES COMPOSTEURS : à l'unanimité :

- **FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2021, les tarifs de la régie de recettes permanente pour la « Prévention des déchets ainsi qu'il suit :

Composteur bois et plastique 1000 litres, pour ces derniers, (dans la limite des stocks disponibles)	<b>40,00 € l'unité</b>
○ Composteur bois 600 litres	<b>22,00 € l'unité</b>
○ Composteur plastique 600 litres dans la limite des stocks disponibles	<b>15,00 € l'unité</b>
○ Composteur bois 400 litres	<b>20,00 € l'unité</b>
○ Composteur plastique 400 litres dans la limite des stocks disponibles	<b>12,50 € l'unité</b>
○ Bio seau	<b>2,00 € l'unité</b>
○ Tige aérateur	<b>2,00 € l'unité</b>

- **PRECISE** que les composteurs bois et plastique de 1000 litres et 600 litres que les administrations et collectivités publiques souhaiteraient acquérir pour des achats à visée pédagogique (cantine/CLSH) ou près des cimetières se réaliseront à titre gratuit ;

- **PRECISE** également qu'à épuisement du stock de composteurs plastiques, celui-ci ne sera pas renouvelé.

## ✚ REDEVANCE SPECIALE – FIXATION DES TARIFS : à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs de Redevance Spéciale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme suit étant précisé que ces tarifs s'appliquent selon le volume de contenants mis à disposition du redevable ou selon le volume de déchets présentés en conteneurs à la collecte :

	Très petits producteurs de moins de 0,5 m <sup>3</sup> par semaine	Petits producteurs de 0,5 m <sup>3</sup> à 0,999 m <sup>3</sup> par semaine	Pour les producteurs de plus de 1 m <sup>3</sup> par semaine
Ordures ménagères résiduelles	Forfait annuel de 400 €	Forfait annuel de 900 €	25 €/m <sup>3</sup>
Emballages-papier	Maintien gratuit	Maintien gratuit	Maintien gratuit
Verre	Maintien gratuit	Maintien gratuit	Maintien gratuit

- **DIT** que ces tarifs sont applicables

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, aux professionnels qui ont déjà conclu avec la CCT une convention dite convention RS et aux professionnels qui à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 concluront pour la première fois une telle convention ainsi qu'à ceux des communes de BORAN SUR OISE / BLAINCOURT LES PRECY / CIRES LES MELLO / MELLO / PRECY SUR OISE et VILLERS SOUS SAINT LEU déjà assujettis à la « REOM professionnelle » mais qui depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, n'en paient plus et qui pour certains d'entre eux étaient du coup assujettis à la TEOM de droit commun si à la date du 31 décembre 2020, il a été possible de conclure avec eux une convention RS devant leur permettre d'être exonérés de TEOM en 2021.

- progressivement au cours de l'année 2021 aux administrations et professionnels, exonérés de droit de TEOM

- **PRECISE** que cette redevance n'est pas assujettie à la TVA ;
- **PREND ACTE** que l'année 2021 constituera une période transitoire au cours de laquelle les situations particulières feront l'objet d'un examen particulier afin de consolider en 2022, l'ensemble de ces dispositifs ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer avec chacun des redevables une convention dont le modèle est annexé à la délibération fixant les droits et obligations des deux parties ainsi que le montant de la redevance annuelle.

#### ✚ TEOM – EXONERATIONS 2021 : à l'unanimité :

- **RATIFIE** la communication, avec la délibération n° 150920-DC-III.3bis du 15 septembre 2020, de la liste annexée à la délibération des 14 professionnels exonérés de TEOM en 2021 au motif qu'ils recourent à un prestataire privé de collecte et/ou de tri.
- **PREND ACTE** de la communication de la liste des 14 professionnels ainsi concernés, lors du présent conseil communautaire.

#### ✚ CLSH – TRANSPORTS : à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'enveloppe annuelle 2021 allouée à chaque CLSH selon le tableau annexé à la délibération qui s'élève à 93 600 € et qui sera inscrite lors du vote du budget primitif 2021.

#### ✚ ZAE NOAILLES - RENONCIATION CESSION : à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la renonciation de M. BRIAND, représentant de la société BRIAND FERMETURES, à l'acquisition de la parcelle ZC 224 dans la ZAE de NOAILLES ;
- **DIT** que ladite parcelle est remise à la vente.

\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.*

Neuilly-en-Thelle, le 20 octobre 2020

Le Président



*Pierre DESLIENS*  
Pierre DESLIENS

*Affiché le 20 octobre 2020*